



Réunion en présentielle à la Maison des Sports de PLOUFRAGAN – 18 Rue Pierre de Coubertin 22440 PLOUFRAGAN.

Composition de la commission :

Président de séance : Laurent PROGEAS

Secrétaire de séance : Aurélie GEBEL

Membres : Valérie COCHET – Jérôme QUEMENER

Dossier CRL N°2022-CRL-01 :

Match : PRENATIONALE +16M

Concerne : NOTIFICATION COC N°SD-002/2022-2023

Club : Club B

Décision : La commission confirme la décision de la COC de donner match perdu par pénalité financière et sportive au club B

Fin de la séance : 20h00

Laurent PROGEAS
Membre de la Commission Territoriale
des Réclamations et des Litiges
Président de séance